

4.2 - PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLU approuvé par délibération
du conseil municipal du 30 mai 2007

Echelle : 1/2 000



- Canalisation de gaz haute pression (tracé indicatif)
- ▨ Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (SNCF - RATP)
- Tracé indicatif des infrastructures ferroviaires souterraines
- Site inscrit (servitude relative aux monuments et sites naturels)
- Monument historique (bâti)
- ▨ Monument historique (sol)
- Périmètre de protection relatif aux monuments historiques (500m)
- ▨ Servitudes radioélectriques contre les obstacles : faisceau hertzien
- ▨ Servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques : zone de protection
- Servitude Aéronautique de dégagement de l'aéroport d'Orly (de 319 à 349 m NGF)